

SANTÉ

SANTÉ PUBLIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 13 août 2012 portant prorogation de l'arrêté du 21 septembre 2009 fixant la composition du Comité national des registres

NOR : AFSP1230482A

La ministre des affaires sociales et de la santé et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif au Comité national des registres ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2009 fixant la composition du Comité national des registres,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Les dispositions de l'arrêté du 21 septembre 2009 fixant la composition du Comité national des registres sont prorogées jusqu'au 21 mars 2013. Le mandat des membres désignés par cet arrêté est prolongé jusqu'à cette même date.

Article 2

Le directeur général de la santé et le directeur général pour la recherche et l'innovation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 13 août 2012.

Pour la ministre des affaires sociales et de la santé
et par délégation :

Le directeur général de la santé,

J.-Y. GRALL

Pour la ministre de l'enseignement supérieur
et de la recherche et par délégation :

*Le directeur général
pour la recherche et l'innovation,*

R. GENET